

MAIRIE D'AUZIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Délibération N° 2023-22

L'an deux mille vingt-trois, mardi 20 juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 15/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17

Présents : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT et Marie-Claude BLAD.

Absents représentés : Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M.RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Absents ou excusés : Jean-Marie FREU, Frédéric DOLE.

Secrétaire de séance : Francis EARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarif d'une concession pleine terre pour une caverne

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs des concessions ont été modifiés lors du dernier Conseil municipal, pour l'achat d'une case dans le Colombarium avec une concession de 30 ans et pour l'achat d'une concession de 30 ans, pour 6m². Depuis, suite à des demandes d'autorisation de création de caverne, il apparaît opportun de désigner une zone dédiée pour ces derniers, la Commune ne disposant pas des caverne pré-équipés, ainsi que de fixer un tarif au m², sachant qu'un emplacement fait 1m².

Le prix d'une concession de 6m², au cimetière d'Auzielle, est désormais fixé à 252€ (soit 42 € le m²), et le prix d'une case de colombarium est désormais fixé à 450€, pour 2 urnes.

Madame le Maire propose d'appliquer le prix de 130€ à compter du 1^{er} juillet 2023, pour les concessions trentenaires de caverne, sachant que les prix moyens constatés varient de 300 à 400€ et sont moins élevés que ceux d'une concession en colombarium.

Pour permettre le versement des ventes sur les budgets Commune et CCAS, elle propose de reprendre la répartition attribuée à chacun d'eux, respectivement 2/3 et 1/3 en arrondissant, soit **87€ à la Commune** et **43€ au CCAS**.

Elle propose par ailleurs de valider l'emplacement réservé aux concessions de caverne, le long du grillage ouest du nouveau cimetière.

Vote pour : Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Pierre SANS, Mireille ARNOULT, Marie-Claude BLAD, Cristel RINCENT (Mme RESTES), Karine BOUILLOUD.(M.RESTES), Julie SORLI (M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 17 voix pour, décide :

- **D'ACCEPTER**, le nouveau tarif pour une concession pleine terre pour une cavurne ;
- **D'ACCEPTER** la répartition des versements de la vente des concessions 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la Commune en arrondissant ;
- **D'ACCEPTER** l'emplacement réservé aux concessions de cavurne, le long du grillage ouest du nouveau cimetière.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Francis EARD



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **06 JUIL. 2023**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le : **30 JUIN 2023**
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.